

# REPUBLIQUE FRANCAISE MAIRIE DE SOMBACOUR

## Compte rendu de la séance Conseil municipal de Sombacour du 7 mars 2018

### **Membres présents :**

Mesdames LECHINE Marie Jeanne, ROGNON Marguerite, JEANNIN Maryse, SCALABRINO Maryline.

Messieurs BAUD Bernard, BOUVERET Xavier, CERF Stéphane, KALLAL Ahmed, TOUBIN Frédéric, FAIVRE Alban, Louis SIEVERT.

**Membre excusé :** Jocelyne BISTON, Fabienne BLONDEAU, Fabrice VILLAME.

**Secrétaire de séance :** Mme LECHINE Marie-Jeanne.

La séance se déroule sous la Présidence de Mme Jeannin Maryse, Maire de la commune.

Début de séance à 20h00.

### **1 – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 1er FEVRIER 2018**

Le compte-rendu est validé à l'unanimité.

## **2 – CONVENTION TRANSPORT MERIDIEN DEROGATOIRE**

Cette convention doit être signée par les trois maires des trois communes concernant la desserte des bus pour les écoles. Le tarif est de 27,5 € HT la journée s'il y a un service de restauration scolaire.

Le forfait annuel est établi sur 140 jours. La convention est signée pour une durée de 8 ans à compter de septembre 2017. Le montant dû par la commune cette année s'élève à 4 235 € TTC. Accord à l'unanimité.

## **3 – ONF : FORÊT NON SOUMISE**

La Commune a reçu un courrier de l'ONF dans lequel il est demandé l'application du régime forestier pour la forêt non soumise dans sa totalité. Pour les parcelles concernées par des baux ruraux, la commune devrait organiser une réunion avec les agriculteurs concernés pour transformer leur bail.

Madame le Maire lit le courrier qu'elle avait envoyé en amont à l'ONF dans lequel la commune proposait d'introduire certaines parcelles non soumises dans l'aménagement forestier à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018. Il était précisé que la commune ne modifierait pas les baux communaux.

Il est décidé de rester sur cette position et ainsi d'inclure dans l'aménagement forestier les parcelles énumérées ci-dessous uniquement :

- section D A long Cheville parcelles cadastrées 323 et 324 ;
- section C sous la Cuche parcelle cadastrée 1034 ;
- section ZK sous la Côte parcelle cadastrée 42.

Accord à l'unanimité.

## **4 – BIBLIOTHEQUE : LOCAUX**

Monsieur Xavier Bouveret a fait une proposition aux 3 maires dans un courrier du 9 février pour proposer son local de 45 m<sup>2</sup> afin d'y installer la bibliothèque. Proposition de loyer à 360 € / mois hors charges.

Monsieur le Maire de Bians-les-Usiers a proposé la salle du 3<sup>ème</sup> âge de 42 m<sup>2</sup>. Montant du loyer : 100 € / mois par commune + l'électricité.

La commune de Goux-les-Usiers n'a pas retenu l'offre de Mr Bouveret.

Le conseil municipal accepte la proposition de Bians-les-Usiers et souhaite qu'une isolation de la salle soit réalisée ainsi qu'un rafraîchissement général. Le local devra être libre mi-août pour le déménagement.

## **5 – RETRAIT DE DEUX DELIBERATIONS : CREATION D'UN TARIF POUR LES CONTRAVENTIONS**

Les tarifs pour les contraventions étant fixés par la loi, le Conseil municipal n'a pas le pouvoir de fixer ses propres tarifs. La commune ayant recruté un ASVP, il peut émettre des contraventions directement sans délibération spécifique. Ainsi, il est proposé de retirer les deux délibérations prises le 5 janvier et le 1<sup>er</sup> février sur ce sujet. Accord à l'unanimité.

## **6 – APPEL D'OFFRES : RENOVATION DU PARC D'ECLAIRAGE PUBLIC**

6 offres ont été reçues. L'estimation s'élevait à 73 700 € HT.

L'entreprise BALOSSI-MARGUET de Morteau est la mieux disante. Le marché s'élève à 45 043 € HT.

Les travaux devraient commencer en juin pour une durée de 15 jours.

Une réunion est prévue avec l'entreprise le vendredi 23 mars.

Accord à l'unanimité.

## **7 – ADMR : TELEASSISTANCE**

L'ADMR propose un service de téléassistance et demande à la commune la possibilité d'en faire la publicité. Une demande est faite pour participer aux frais d'installation de ce service, la cotisation mensuelle étant payée par les bénéficiaires.

La Commune ne souhaite pas prendre en charge tout ou partie des frais d'installation : 7 voix contre et 4 voix pour.

## **8 – APPARTEMENTS COMMUNAUX**

Madame DESCAMPS Caroline quittera son logement fin avril. Celui-ci sera repris par la locataire de la poste, Madame COMTE Adeline. Le logement de Madame COMTE est attribué à Madame SCALABRINO Gina.

Accord à l'unanimité.

## **9 – CHANGEMENT DE LOCATAIRE : BAIL A FERME**

La commune loue un terrain à Monsieur Maurice Pannier, Sous la Côte. Il ne souhaite plus louer ce terrain.

Madame Emmanuelle Lombardot d'Aubonne cherchait du terrain à louer. Elle est agricultrice. Elle pourrait reprendre ce terrain à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2018. Un bail sera fait avec Mme Lombardot.

Accord à l'unanimité.

## **QUESTIONS DIVERSES**

1 – Courrier de l'Académie à la CCA 800 : il serait bien de mener une réflexion dans la perspective d'un regroupement des élèves de Bians-les-Usiers à Goux-les-Usiers, dès septembre 2018 afin qu'il n'y ait plus de classe à Bians-les-Usiers.

2 - Un capteur d'1,50 mètre sera installé en bas de la rue de la Craye, 4 fois par an, pour mesurer le taux de poussière dans l'air, c'est une obligation pour les Carrières de l'Est.

3- 11 novembre : un comité de pilotage est formé pour préparer la cérémonie du 11 novembre 2018. Ahmed Kallal et Fabienne Blondeau représentent le conseil municipal. Madame Annie Genevard, députée, propose aux communes de faire sonner les cloches à 11h00, le 11 novembre pendant 11 minutes.

4- Demande de participation de la Ronde de l'Espoir (7 au 9 septembre 2018) : refusée.

5- Le 24 avril prochain, une mise à jour des chaînes de la TNT sera nécessaire.

6- Carte avantages jeunes au tarif de 8 € : la Commune ne souhaite pas participer à l'achat de cette carte pour les jeunes.

7- Butagaz a envoyé un chèque de 150 € à la commune pour le remplacement de la chaudière de la mairie au titre des économies d'énergie.

8- Le déploiement des nouveaux compteurs Linky (Enedis) est prévu pour mai 2018 sur la commune de Sombacour.

9- SACTOM : un courrier de la Préfecture indique la non-conformité du système d'assainissement du fait de performances insuffisantes de son système de traitement, à la station d'épuration.

10 – L'assemblée générale de l'association MAJIC a eu lieu début mars. L'association fait régulièrement des dons à d'autres associations. Voici le nouveau bureau :

Président : Didier Boiteux ;

Secrétaire : Sabrina Badoz ;

Trésorier : Olivier Saillard.

La séance est levée à 22h40.

La prochaine réunion aura lieu lundi 19 mars 2018 à 18h00.

Vote du budget jeudi 29 mars à 18h00.